

financement à l'exportation ». La direction participe également à l'élaboration d'une approche concertée de la recherche de débouchés extérieurs par l'entremise des institutions financières multilatérales. En 1983, elle a encouragé la Corporation commerciale canadienne à valoriser les avantages que le Canada pourrait retirer des contrats financés par ces institutions en regroupant chaque fois que possible les soumissions de divers exportateurs canadiens pour en faire une soumission commune.

Programme de tourisme à l'étranger

Le ministère est chargé de la mise en œuvre du Programme de tourisme du Canada par l'entremise du personnel de ses missions à l'étranger. Le secteur du tourisme contribue largement à l'économie du pays par l'exploitation de deux marchés distincts, à savoir le marché d'outre-mer et celui des États-Unis.

En 1983, Tourisme Canada a établi un classement des marchés outre-mer selon leur importance potentielle. Les marchés en tête de liste étaient, outre les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, la RFA, la France, le Mexique, l'Australie, la Suisse, l'Italie, la Suède, les Pays-Bas et Hong Kong. Dans les sept plus grands marchés, le produit touristique canadien a pris une telle importance qu'il faut désormais s'attacher à faire prendre conscience au consommateur du fait que le Canada est un lieu où l'on peut venir se divertir, de façon à aider nos partenaires à commercialiser ce produit. Par conséquent, la stratégie d'exécution du programme de tourisme dans ces marchés prioritaires a évolué en 1983-1984, délaissant graduellement les activités d'expansion du commerce en faveur de démarches davantage axées sur la sensibilisation du consommateur.

Pendant l'année, de nouveaux agents de tourisme sont venus appuyer les effectifs de nos missions à Hong Kong et à Milan. Quelque 1,78 million de touristes venant de tous les pays, à l'exception des États-Unis, ont visité le Canada et y ont dépensé 1,19 milliard de dollars, soit 31 p. 100 des 3,85 milliards en recettes touristiques tirées de tous les visiteurs étrangers au Canada.

Les États-Unis sont restés notre principal marché touristique étranger. En 1983, 11,2 millions d'Américains ont effectué des visites de plus de 24 heures au Canada et y ont dépensé 2,6 milliards de dollars, soit des accroissements de 2,4 et de 11 p. 100, respectivement, par rapport à 1982.

Relations commerciales spéciales

Textile et vêtement

En 1981, le Canada s'est donné une politique du textile et du vêtement qui vise à créer une industrie viable et concurrentielle et à revitaliser l'économie des collectivités les plus touchées par la concurrence étrangère. Parallèlement à la mise en œuvre d'un programme national de modernisation et de rajustement, la politique prévoit que des arrangements de limitation seront négociés avec les pays exportateurs à faible coût de production afin que les importations au Canada soient limitées pendant la période de 1982 à 1986. Au 31 mars 1984, des arrangements de ce genre avaient été conclus avec 20 pays fournisseurs. Ces arrangements reconnaissent la nécessité de protéger les intérêts des pays exportateurs moins avancés tout en tenant compte des préoccupations

de nos travailleurs et de nos entreprises. Ces ententes bilatérales ont été négociées sous l'égide de l'Arrangement multifibres (AMF), à l'exception de celles conclues avec trois pays non signataires de l'AMF. L'AMF est le mécanisme juridique international qui régit de façon générale le commerce mondial dans le secteur du textile et du vêtement. Dans le contexte du régime canadien de surveillance des importations par des arrangements bilatéraux de limitation, un certain nombre d'initiatives ont récemment été prises afin de régler le problème des pressions croissantes que les importations exercent sur nos secteurs du textile et du vêtement. Au nombre des mesures adoptées, en 1982 et 1983, notons les démarches tentées afin de négocier une réduction des niveaux convenus pour l'importation de vêtements, un meilleur contrôle du mouvement des importations, ainsi qu'un resserrement des dispositions relatives aux dépassements en ce qui concerne les quatre grands fournisseurs que sont la Chine, la Corée, Hong Kong et Taiwan.

Bien que ces efforts aient échoué, d'autres mesures ont été annoncées en juillet 1983 comprenant un renforcement du programme d'inspection douanière des importations de vêtements. Outre ces mesures spéciales, le suivi des importations a été maintenu et, lorsque sont survenus les problèmes de désorganisation du marché, des négociations ont été entreprises en vue de conclure de nouveaux arrangements de limitation ou d'élargir le nombre des produits assujettis aux ententes en vigueur. Étant donné qu'il subsistait des préoccupations concernant la viabilité de l'industrie canadienne et compte tenu de la persistance des pressions exercées par les importations dans ce secteur, le ministre du Commerce extérieur a également établi un Comité consultatif du textile et du vêtement au début de 1984; ce groupe comprend des représentants de fabricants, d'importateurs, de détaillants, de syndicats et de groupements de consommateurs canadiens. Le comité a servi de mécanisme d'échange de vues sur les questions liées à la politique commerciale relative au textile et au vêtement.

Surveillance des exportations

Le Comité de coordination chargé de la surveillance des exportations de produits stratégiques (COCOM) s'est réuni pour la deuxième fois à Paris en avril 1983. Le but de ce comité composé de représentants des pays de l'OTAN et du Japon est de maintenir des contrôles multilatéraux pour empêcher la livraison de matériel et de techniques à usage militaire vers des destinations interdites. Le COCOM a fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en application des conclusions de la première réunion de haut niveau tenue en janvier 1982. L'amélioration de la coordination entre États membres dans l'application des contrôles nationaux y a reçu une attention toute particulière. On y a reconnu que, étant donné les considérations de sécurité en cause, le système commun devait être aussi efficace que possible. Le Canada, conformément aux buts du COCOM et à ses objectifs propres, a pris des mesures pour rendre plus efficaces la surveillance de ses exportations.

Extra-territorialité

Pendant l'année, on a continué à se préoccuper sérieusement de l'application unilatérale de lois étrangères, notamment de celles des États-Unis, d'une manière qui cherche à supplanter